

## LA FCPE

### Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

Les équipes FCPE des collèges sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus.

La FCPE est l'association de parents d'élèves **la plus représentative** à Issy comme dans la France entière. Elle œuvre pour la défense de l'école publique et laïque, pour **l'égalité des chances** et **l'insertion de tous**.

A Issy-les-Moulineaux, les représentants FCPE de tous les établissements, de la maternelle au lycée, se réunissent régulièrement afin d'échanger des informations et coordonner leurs actions.

Nous vous invitons à **vous impliquer**, vous aussi, **dans la vie du collège**:

- En **adhérant** comme nous à la FCPE
- En **dialoguant** avec la direction, les enseignants

Site national de la FCPE : <http://www.fcpe.asso.fr>

Site de la FCPE Issy : <http://fcpe.issy.free.fr>

Email de l'Union Locale d'Issy les Moulineaux: [fcpe.issy@laposte.net](mailto:fcpe.issy@laposte.net)

#### AUTRES SITES UTILES:

<http://www.education.gouv.fr/cid81/les-programmes.html>

<http://www.cndp.fr/secondaire/>

<http://www.onisep.fr>



# Passeport pour la 6ème

## Destiné aux CM2

Issy Les Moulineaux

# Bonne rentrée au collège



## Mémo pour les parents

### Ce livret a pour objectif de :

- Mieux comprendre l'organisation des collèges publics d'Issy-Les-Moulineaux,
- Vous aider à accompagner au mieux vos enfants à l'entrée du collège,
- Avoir des interlocuteurs à qui poser vos questions dans chaque collège,

### Ce livret contient :

- Une présentation générale des collèges et de la classe de 6<sup>ème</sup>.
- Un livret spécifique par collège d'affectation de votre enfant.

### Passage du CM2 à la 6<sup>ème</sup>- calendrier de l'année du CM2

- Visite du collège « d'affectation » par les élèves de CM2 avec leur classe pendant le temps de cours ( 3<sup>ème</sup> trimestre).
- Mars/avril : remise par les enseignants de CM2 d'un dossier d'inscription au collège (à ne remplir que pour les collèges publics).
- Une réunion d'accueil et d'information est normalement organisée pour les parents, par les principaux des collèges (3<sup>ème</sup> trimestre).
- Vous pouvez trouver le nom de votre collège de secteur sur le site de la mairie :  
[http:// www.issy.com](http://www.issy.com)

### Les demandes de dérogation: (exceptionnelles au collège!)

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements, et selon des critères particuliers (élèves handicapés, boursiers...). Elles doivent être faites au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année de CM2.



## Le petit futé des mots clefs du collège

### Le collège, de la sixième à la troisième : ce qu'il faut retenir

**Organisation** : un conseil d'administration, un conseil de classe trimestriel pour chaque classe, des commissions

**Collectivité territoriale en charge des collèges** : Le Conseil Général du département (contrairement aux écoles élémentaires qui relèvent des Mairies, donc de la ville).

**Programme scolaire** : Programme officiel défini par l'État. Les collèges peuvent rajouter des heures et/ou des options aux horaires obligatoires.

**Bulletin** : Trimestriel, adressé par courrier ou remis en main propre aux parents. Certains collèges proposent la consultation des relevés de notes sur internet.

**Contrôles** : A signer systématiquement par les parents

**Principal** : Responsable pédagogique et administratif du collège.

**CPE** : Conseiller Principal d' Education. Il a en charge la vie scolaire du collège.

**Cantine** : Elle se présente sous la forme d'un self avec un choix possible entre deux entrées et deux desserts.

La cantine est gérée par le Conseil Général des Hauts de Seine (et non plus par la Mairie d'Issy les Moulineaux. Aussi le système TELISS et le quotient familial ne s'appliquent plus). Le paiement de la cantine se fait trimestriellement à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège, sur la base d'un forfait hebdomadaire. Le prix du repas est de 4€. Une remise est possible en cas de trois enfants demi-pensionnaires dans le secondaire. Des aides sont allouées aux familles au cas par cas; ces dernières doivent se faire connaître auprès de l'intendance du Collège qui intervient en toute discrétion.

**ENC 92** : Environnement numérique de travail sur lequel il est possible de consulter l'emploi du temps, le cahier de texte, les notes, les absences, etc.

**Activités extra-scolaires** : Elles ont lieu pendant l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi. Elles nécessitent des inscriptions spécifiques.

**Carte Pass 92** : Cette carte permet de bénéficier jusqu'à 70€ (pour l'année 2012/2013) de réduction pour l'inscription au sein de certaines associations culturelles, sportives et artistiques du Département des hauts de Seine. Renseignez-vous car toutes les associations n'acceptent pas la carte Pass. Cette carte est destinée aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> scolarisés dans un collège des Hauts de Seine.

**Lycée** : Il n'y a qu'un lycée public à Issy-les-Moulineaux, le lycée Eugène Ionesco, situé 152 av. de Verdun.



## Les instances du collège

### Le Conseil d'administration

Composition : le Chef d'Établissement, les représentants élus des enseignants et du personnel administratif, les représentants élus des parents d'élèves, les élèves délégués, les représentants du Conseil Général et de la Mairie, les personnalités qualifiées.

Rôle : C'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il adopte : la répartition de la Dotation Horaire Globale, le budget et le compte financier, le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement et du Conseil d'Administration, le prix des voyages d'étude, et toutes les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

### La Commission permanente

Composition : Une partie des membres élus du Conseil d'administration.

Rôle : Elle instruit les questions soumises au conseil d'administration

### Le Conseil de discipline

Composition : Une partie des membres élus du Conseil d'administration.

Rôle : Il se réunit en cas de manquement grave au règlement intérieur et prononce une sanction à l'encontre de l'élève. Le Chef d'établissement peut prononcer seul, c'est-à-dire sans réunir le Conseil de discipline, les sanctions, de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours au plus.

### Le Conseil de classe

Composition : Le Chef d'Établissement ou son représentant, les enseignants, deux représentants des Fédérations de parents d'élèves, deux élèves délégués de la classe, et dans certains cas le CPE ou le Conseiller d'Orientation Psychologue(COP).

Rôle : Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il présente les résultats globaux de la classe et le travail personnel des élèves. Il distribue les Félicitations/Compliments/Encouragements/Avertissement au travail ou à la conduite.

Réunions trimestrielles : Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement ou son représentant et se réunit au moins trois fois par an.



## Les différents intervenants du collège

### Le Principal

Le Principal, secondé éventuellement d'un adjoint, dirige le collège. Il organise les emplois du temps. Il supervise l'organisation matérielle (locaux, cuisine, ...). Il représente le collège auprès de toutes les instances : Rectorat, Inspection académique, Conseil Général, Mairie etc. Vous vous adressez à lui via son secrétariat.

### Le CPE (Conseiller Principal d'Éducation)

Avec l'ensemble des assistants, des personnels pédagogiques et d'éducation, il organise la vie collective quotidienne : gestion de la discipline, gestion des absences et des retards.

### Le Professeur Principal

Il assure la coordination de l'équipe pédagogique de la classe. Il est en charge du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Au collège, le professeur principal veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves de sixième.

Au sein de l'équipe pédagogique, le professeur principal effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves, et la présente au conseil de classe.

Il anime l'heure de vie de classe (temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, la vie de l'établissement).

### Le gestionnaire

Il est en charge de la gestion financière, et tout particulièrement des paiements de la cantine, des voyages scolaires et des aides financières.

### Les autres personnes clefs

Professeurs, infirmière, assistante sociale, secrétaire de l'intendance, surveillants, Conseillers d'Orientation Psychologue (COP), agents d'accueil.

### Les représentants des parents d'élèves

Participent aux conseils de classe.

Leurs membres élus participent au conseil d'administration.

### Classe de 6<sup>ème</sup> (horaires officiels):

- *Durée des cours : 55 min (intercours 5 min)*
- *2 récréations de 20 min (matin & après-midi)*
- Français : 4h30-5h
- Mathématiques : 4h
- Langues : soit LV1 anglais (4h), soit classe bilangue (LV1 Allemand 3h + LV2 Anglais 2h)
- Histoire Géographie : 3h
- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) : 1h30
- Technologie : 1h30
- Musique : 1h
- Arts Plastiques : 1h
- Sport : 4h
- Accompagnement personnalisé : 2h
- Vie de classe : 10h/an, ce qui représente environ 1h tous les 15 jours

### Horaires :

Variables selon les classes et les jours. Votre enfant aura connaissance de son emploi du temps le jour de la rentrée.

Il y a cours le **mercredi matin** mais pas de cantine ce jour là.

Deux systèmes possibles : **externe** (ne déjeune pas à la cantine) ou **demi-pensionnaire** (déjeune à la cantine).



**Conseil FCPE : Récupérer les coordonnées d'un camarade pour récupérer les cours et les devoirs en cas d'absence de votre enfant**

### Organisation des cours :

Un professeur par matière. Une salle par matière. Les enfants changent de salle entre chaque cours. Une permanence est organisée en cas d'absence d'un professeur.

### Aide financière aux familles :

- Des aides financières étudiées, au cas par cas peuvent être attribuées aux familles qui rencontrent des difficultés pour l'achat des fournitures scolaires, le paiement de la cantine et les voyages scolaires.
- Il s'agit d'une aide départementale allouée en fonction des revenus. C'est le gestionnaire du collège qui gère ces aides. La confidentialité est respectée et les familles concernées ne doivent pas hésiter à se faire connaître du gestionnaire ou de l'assistante sociale.

### Carnet de correspondance :

- « Successeur » du cahier de liaison de CM2, il fait le lien entre la famille et le collège. Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. Il est indispensable pour entrer et sortir du collège.
- Consultez-le quotidiennement. Toutes les informations utiles et importantes y figurent. Vous devez le signer. A défaut, votre enfant peut avoir une punition !

### Double des livres confié aux enfants de 6ème:

Afin d'éviter que les cartables ne soient trop lourds pour les enfants de 6ème, un double des livres de classe est confié, par le collège, à chaque enfant en début d'année scolaire. Ils devront être rendus en bon état à la fin de l'année. Les enfants doivent laisser ces livres chez eux, sachant que dans chacune des classes, des doubles des livres sont à leur disposition.

### Les cartables :

Les cartables sont relativement lourds comparés à ceux de CM2.



**Conseil FCPE : Evitez les cartables à roulettes. Les collèges de la ville ont de nombreux escaliers et les élèves changent de classe entre chaque cours.**

### Les casiers :

Les élèves de 6ème, peuvent disposer de casiers dans lesquels ranger leur cartable et leurs affaires de sport. Le nombre de casiers étant limité, ils sont souvent partagés par deux élèves et réservés en priorité aux demi-pensionnaires.



**Conseil FCPE : Procurez à vos enfants un cadenas à clé**

### Les devoirs :

Les devoirs sont plus nombreux et plus longs qu'en CM2.



**Conseil FCPE : Conseillez à vos enfants de réviser les cours chaque soir, même s'il n'y a pas de contrôle; la mémorisation est beaucoup plus rapide ainsi.**